

Trinité, les trois provinces atlantiques représentées jusqu'ici dans le débat, et à féliciter l'homme au nom de qui la motion est inscrite, le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates). Je me rends compte, comme tout le monde, depuis quelque temps de l'intérêt que suscite le projet d'exploitation de l'énergie marémotrice, des études sur la possibilité de l'entreprise, du flux croissant et du reflux non seulement des marées mais de l'intérêt qu'on leur porte. L'honorable député au nom duquel la motion est déposée est de ceux dont l'intérêt, autant que je sache, n'a jamais faibli et je suis convaincu que son intervention impartiale aura fait grande impression sur la Chambre aujourd'hui.

Pour en venir au fait, ce projet est très intéressant si nous tenons compte des effets d'entraînement bénéfiques qui se feraient sentir non seulement au niveau régional mais encore dans le pays tout entier si l'on parvenait à mettre au point d'importantes sources d'énergie à bon marché comme le recommande la motion à l'étude, à condition, bien sûr, que les études préliminaires puissent laisser entrevoir des résultats favorables. Quiconque s'est intéressé aux discussions permanentes sur l'aménagement du Canada atlantique ne saurait dédaigner la question dont traite cette motion.

Je constate que certaines mesures ont été prises en Nouvelle-Écosse et même dans d'autres régions, depuis le 16 octobre, date de dépôt de cet avis de motion. Je sais que le Règlement ne me le permet pas, mais je brûle de demander à l'honorable député si sa motion serait sensiblement différente s'il l'avait rédigée cet après-midi et non il y a cinq mois. Estime-t-il sa motion aussi opportune maintenant qu'elle l'était alors, et croit-il qu'elle est encore plus pertinente que le jour où il nous l'a soumise à la Chambre pour la première fois?

**M. Coates:** Je dirai au député que cette motion est libellée exactement de la même façon que celle que j'ai présentée pendant la dernière session. Ni ma position ni les termes de la motion n'ont changé.

**M. McBride:** Monsieur l'Orateur, voilà où je voulais en venir. Le député estime-t-il que la nécessité de la participation fédérale s'est accentuée du fait des événements survenus en Nouvelle-Écosse? Je veux évidemment parler de la création de la Tidal Power Corporation. Cela rend-il la participation fédérale plus urgente ou la situation est-elle toujours à peu près identique?

Quoi qu'il en soit, nous savons tous que cette société a été dotée d'un capital de 10 millions de dollars et que M. R. B. Cameron, que j'ai eu le plaisir de connaître alors que j'étais membre du comité du développement régional, a été nommé président de cette société de la Couronne. Je suis ravi d'apprendre qu'un homme aussi capable occupe ce poste. Tout le monde connaît les dons exceptionnels de M. Cameron, ses réalisations dans le domaine industriel, et le travail qu'il a fait pour la Devco et d'autres sociétés est bien connu de tous les députés des Maritimes, particulièrement de ceux de Nouvelle-Écosse. Je vois que les deux députés de Cap-Breton sont ici; ils

[M. McBride.]

connaissent cette situation encore mieux que moi, même si nos avis à ce sujet diffèrent parfois.

Comme chacun sait, en octobre 1969, et je ne m'étonnerai pas sur ce sujet, le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique rendait public son rapport intitulé: «Possibilité d'exploitation de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy». Le Bureau concluait notamment qu'il était évident que l'utilisation d'une forte partie de l'énergie marémotrice de la partie supérieure de la baie de Fundy était possible à différents endroits et selon diverses modalités. En fait, selon les conclusions de ce rapport, la seule construction de trois usines sur les 23 possibles pouvait fournir une énergie électrique supérieure à 13 millions de kilowatts par an.

Il est presque inutile que je me reporte plus en détail au rapport du Bureau d'études, qui est arrivé à la conclusion—il y a quelque temps déjà, et, évidemment, l'objet de la motion est de rouvrir le dossier—qu'un aménagement rentable de l'énergie marémotrice de la baie, dans les conditions qui régnaient il y a deux ans, était impossible.

Parmi d'autres, je confesse que le projet a tant d'originalité que je serais heureux si ceux qui, sur le plan technique, sont peut-être plus éclairés qu'aucun de nous en cette enceinte, apercevaient la lumière au bout du tunnel et entrevoyaient une possibilité quelconque de succès à la suite d'autres études, en ce sens qu'un programme rentable pourrait être conçu, compte tenu de facteurs additionnels qui ont été exposés ici avec tant de compétence, savoir, l'exportation d'énergie aux États-Unis qui offrent leurs vastes marchés du Nord-Est, ainsi que, en général, la croissance et la stimulation qui en résulteraient pour l'économie des Maritimes et, partant, pour l'économie de l'ensemble du Canada, même dans les proportions peut-être trop optimistes mais certainement alléchantes qu'a mentionnées le député de Hillsborough. Les députés se rappelleront qu'il a laissé entendre que pointait peut-être le jour où, si le projet et une production considérable devenaient réalisables, une province telle que la Nouvelle-Écosse, ou encore, puisqu'il parlait au nom de l'Île-du-Prince-Édouard, toute la région, probablement, deviendrait nantie, plutôt que dépourvue, pour employer des expressions familières que nous connaissons tous.

J'ai été impressionné au cours de la journée en entendant le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) signaler le rôle de l'opposition. Monsieur l'Orateur, je dirais que nous avons ici un bon exemple du rôle que peut assumer le député: un député a pu faire naître sur un sujet un débat qui sera consigné et provoquer chez certains d'entre nous une réaction favorable à un projet assurément cher à son cœur et valable pour l'ensemble d'une vaste région de notre pays.

• (4.50 p.m.)

J'espère qu'une étude, financée en partie par le fédéral, nous proposera un projet d'action apte à assurer à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-